

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation (ordinaire)
Titre : Sauvetage d'Ouchy
Initiant-e(-s) : Christine Goumaz

Fondée en 1885 (140 ans en 2025), l'association du sauvetage d'Ouchy est une section de la Société internationale de sauvetage de Lac Léman (SISL). Son but est d'assurer un secours rapide aux personnes et embarcations en danger sur le lac et de réunir, dans un esprit de prévoyance et de confraternité, les navigateurs et les sauveteurs du Léman.

Un équipage de bénévoles doit pouvoir être opérationnel tous les jours et à tous moments sur appel de la Centrale Vaudoise de Police. Le sauvetage d'Ouchy dénombre en moyenne 120 interventions par année. (Du 1^{er} juillet au 1 septembre 2023, 43 interventions dont 14 par alarme de la Centrale Vaudoise de Police. Durant cette même période 60 heures de formation interne dont 20 formations BLS-AED.)

Forte de ses 257 membres dont 150 actifs bénévoles, la section a renouvelé son comité lors de leur AG du 16 juin 2023. Ils disposent actuellement de trois bateaux. Les deux utiles aux interventions ne sont plus en bon état, l'un a besoin de travaux dont les coûts vont s'élever à CHF 140'000.- et l'autre en fin de vie, un investissement de CHF 90'000.- pour l'achat d'une nouvelle unité est nécessaire.

Le budget annuel de la section d'Ouchy s'élève à CHF 60'000.- dont CHF 23'000.- de la Ville de Lausanne, CHF 5000.- du Canton, CHF 37'000.- de cotisation des membres, de dons des personnes secourues et de participation à des manifestations.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle est l'appréciation de la Municipalité sur l'importance du sauvetage organisé par des sociétés comme celle d'Ouchy?
 - Comment la Municipalité soutient-elle ces activités, en particulier sous les angles suivants :
 - o Formation de la relève ?
 - o Sensibilisation ?
 - o Infrastructures (place de port, ponton) ?
 - Comment d'autres collectivités (autres communes, canton) soutiennent-elles ces activités ?
 - Le sauvetage est-il une tâche légale des autorités, et si oui, à qui incombe-t-elle ?
 - Comment la Municipalité voit-elle les importants défis que représentent les investissements requis ces prochaines années et comment peut-elle aider à les relever ?
-

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 2 octobre 2023

Signataire(s) :
Christine Goumaz

